



Le Centre Entrepreneurial du Littoral (CEL)

Développeur des compétences transversales et entrepreneuriales.

100% Sensibilisation

100% Formation

100% Accompagnement

100% Gratuit

Tu as une idée ? Tu as envie de créer ton activité, ton projet, ton entreprise, une association ? Tu es porteur de projet de création ou de reprise ? Notre premier conseil est de ne pas rester seul et isolé.

Le Centre Entrepreneurial du Littoral (CEL/Hubhouse) met à la disposition des étudiants, des formations et du personnel des programmes d'information, d'accompagnement, de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat.

Un réseau se tient à ta disposition pour t'accueillir, t'informer notamment sur les aides locales, régionales, voire nationales à la création d'entreprise, t'orienter si nécessaire et t'accompagner dans l'étude et la mise en œuvre de ton projet de création.

Le CENTRE ENTREPRENEURIAT DU LITTORAL (CEL/HUBHOUSE), c'est quoi en fait ?

Le CEL/Hubhouse est un service transversal de l'Université du Littoral Côte d'Opale, créé depuis octobre 2008. Il a pour vocation de développer les compétences transversales (soft skills), intrapreneuriales et entrepreneuriales, de susciter le désir d'entreprendre, de favoriser les initiatives innovantes, d'aider les porteurs de projets entrepreneuriaux et associatifs, en proposant des solutions adaptées au statut de l'étudiant et de l'apprenant.

Pour qui ? les étudiants et tout le personnel de l'Université.

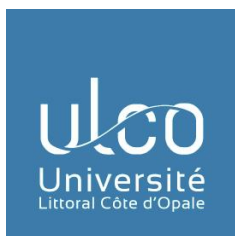
Pourquoi ? Trouver sa voie professionnelle grâce aux compétences transversales et intrapreneuriales, cultiver l'envie d'entreprendre, se former aux techniques entrepreneuriales, développer sa créativité.

Comment ? En se pourvoyant en laboratoire d'idées novatrices, en mettant à disposition des compétences humaines et des outils pédagogiques :

- Une sensibilisation à l'entrepreneuriat : ateliers d'information et de créativité, rencontre avec des professionnels, jeux de simulation de création d'entreprise, modules spécifiques à l'esprit d'entreprise et d'entreprise,
- Une formation adaptée à leur parcours/formation de leurs besoins,
- Une guidance et un accompagnement sur-mesure en termes de marketing, business plan, financement communication, législation, ...etc.,
- Une mise à disposition d'un espace d'accueil libre d'accès et de matériel informatique, au sein du Hubhouse.

Le Statut d'Etudiant-Entrepreneur (SNEE)

La création d'un Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) pour favoriser l'entrepreneuriat des étudiants et jeunes diplômés est une première mondiale ! Accessible partout en France dans l'un des 33 PÉPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), ce statut te permet de construire et de développer ton projet en bénéficiant d'un accompagnement quelle que soit la démarche entrepreneuriale (individuelle, collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise ou autre structure juridique).



Les modalités d'accès :

Le statut s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés à partir du bac et sans limite d'âge.

Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet.

Le candidat dépose un dossier argumenté via la plateforme dédiée (www.pepите-france.fr). Les dossiers sont instruits par le comité d'engagement du PÉPITE choisi par le candidat, qui se réunit 3 fois durant l'année universitaire. Il est composé de :

- Des représentants des établissements du PÉPITE,
- Du responsable pédagogique du Diplôme d'établissement Étudiant -Entrepreneur (D2E),
- Des partenaires du PÉPITE.

Les avantages :

-Un accompagnement personnalisé,

-Un accès à des espaces de *co-working*,

-Une ouverture sur un réseau de structures dédiées au soutien à la création d'activité,

-Une aide à la recherche de financements (concours, aides, levées de fonds...),

-Une possibilité de portage juridique grâce au contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise),

-Un accès au Diplôme d'Étudiant-Entrepreneur (obligatoire pour les diplômés),

-Une substitution de stage pour la réalisation du projet entrepreneurial (sous réserve de l'accord du responsable de formation si tu es étudiant-e),

-...Etc.

Le Diplôme d'Établissement Étudiant-Entrepreneur (DEE)

L'objectif du Diplôme Étudiant-Entrepreneur (D2E) est de fournir un cadre administratif et un accompagnement pédagogique individualisé à l'Étudiant-Entrepreneur. Ce diplôme est centré sur l'accompagnement pour permettre le suivi et la reconnaissance de tout projet entrepreneurial d'étudiant.

A l'ULCO, le D2E est composé de deux UE (13 modules) validées par la remise d'un rapport et d'une soutenance à la fin du diplôme. Le D2E n'est pas un diplôme classique, c'est un diplôme qui privilégie l'apprentissage par l'action et apporte au jeune porteur de projet une formation sur-mesure, selon ses besoins.

Les modalités d'accès :

Le diplôme est accessible à toute personne ayant un projet de création d'activité et le baccalauréat ou équivalent. Le candidat au diplôme doit déposer un dossier motivé qui sera instruit par le comité d'engagement du Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE).

Après validation par le comité d'engagement PÉPITE, le candidat au D2E s'inscrit dans l'Université de son choix.

Le D2E permet d'obtenir un diplôme d'établissement à valoriser dans le parcours professionnel.



Les avantages :

- Un accompagnement personnalisé,
- Un accès à des espaces de *co-working*,
- Une ouverture sur un réseau de structures dédiées au soutien à la création d'activité,
- Une aide à la recherche de financements (concours, aides, levées de fonds...),
- Une possibilité de portage juridique grâce au contrat CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise),
- Une possibilité de réaliser un stage dans une entreprise de son choix en lien avec son projet,
- Une reconnaissance des compétences acquises issues du diplôme,
- Une extension du statut d'étudiant et de tous les avantages liés (possibilité de prolonger le droit aux bourses, par exemple).

Contactez-nous : cel@univ-littoral.fr.